

Charte d'engagement des membres du jury

En devenant membre du jury du prix de l'engagement, vous vous engagez à adhérer et à respecter le contenu de cette charte.

1. LES 10 ENGAGEMENTS DU JURE

- ▶ **Disponibilité** : vous vous assurez de votre disponibilité pour participer activement à toutes les étapes, ainsi que pendant le festival.
- ▶ **Implication** : nous comptons sur votre engagement et votre motivation à prendre part activement au jury.
- ▶ **Assiduité** : vous vous engagez à participer à tous les rendez-vous obligatoires de l'agenda.
- ▶ **Organisation** : les délibérations auront lieu le 5 mars. Vous devrez avoir visionné les **5 films** en compétition avant cette date.
- ▶ **Persévérance** : dans la mesure du possible, vous devez visionner les films dans leur intégralité. Si vous abandonnez le visionnage, vous devrez en expliquer les raisons.
- ▶ **Transparence** : en cas de conflit d'intérêt (vous connaissez le réalisateur ou les protagonistes des films sélectionnés), merci d'en informer les organisateurs.
- ▶ **Impartialité** : au moment de la délibération, nous comptons sur votre avis impartial et argumenté, dans le respect du réalisateur et des protagonistes.
- ▶ **Promotion** : les critères de sélection du lauréat et les délibérations ne doivent pas être divulgués. En revanche, si vous souhaitez vous pourrez assurer la promotion du film lauréat.
- ▶ **Confidentialité** : les liens de visionnage des films sont réservés strictement au juré (et membres de son foyer). Ils ne doivent en aucun cas être divulgués.
- ▶ **Discretion** : vous ne devez pas chercher à entrer en contact avec le réalisateur ou les protagonistes des films en compétition. Vous ne devez pas vous afficher comme membre d'un jury dans le cadre du festival. Nous comptons sur votre plus grande discrétion jusqu'à la proclamation du palmarès.

2. L'AGENDA

- Du 22 au 31 janvier : recrutement du jury
- 1er et 2 février : validation du jury, signature des chartes d'engagement
- Du 15 février au 2 mars : visionnage des films en compétition
- ▶ **Les rendez-vous obligatoires comptabilisés en temps de travail**
 - 13 février : réunion de cadrage, 9h30 à 16h30, à Lons-le-Saunier
 - 5 mars : réunion de délibération, 14h à 16h30, à Lons-le-Saunier
 - 26 mars : réunion de débriefing, 14h à 16h30 à Lons-le-Saunier

JURY DU PRIX DE L'ENGAGEMENT MUTUALITE FRANÇAISE JURA

► Les rendez-vous obligatoires HORS temps de travail

- 17 mars : remise des prix et clôture du festival (à partir de 16h), à Lons-le-Saunier

► Les rendez-vous optionnels

- 13 mars : inauguration du festival (en soirée), à Lons-le-Saunier
- 16 mars : soirée temps fort (en soirée), à Lons-le-Saunier
- Date à confirmer : projection du film futur lauréat et discussion avec le réalisateur, précédée ou suivie d'un repas (en fonction de l'horaire du film)

3. ENGAGEMENT DU JURE

Je soussigné (Nom prénom) :

reconnaît avoir pris connaissance de la charte et m'engage à la respecter.

Fait à :

Le :